

EXPORTS VERS LE ROYAUME-UNI EN 2021

MISE EN PLACE PROGRESSIVE DES CONTRÔLES SPS

(source: [Border Operating Model](#) Octobre 2020 - publié le 08/10/2020)

CATÉGORIES



Sous-produits animaux (ABP)



Produits d'origine animale (hors ABP)



Animaux vivants et produits germinaux



Animaux aquatiques vivants pour
l'aquaculture et l'ornement (pas pour la
consommation humaine directe)



Equidés



Carnivores domestiques (chien, chat, furet)
- Mouvements non commerciaux (5
animaux maximum)



Médicaments vétérinaires



Végétaux et produits végétaux



Emballages en bois



Produits de la pêche (poissons et crustacés)
et mollusques bivalves vivants

SOUS-PRODUITS ANIMAUX (ABP)



1er janvier 2021	1er avril 2021	1er juillet 2021
- pré-autorisation par l'APHA /DEFRA pour les ABP de catégorie 1 et 2, FVO, graisses animales dérivées de matériels de catégorie 1 et 2 Animal by-products (site approval and registration) England: telephone 03000 200 301 or email CSCOneHealthABP@apha.gov.uk Wales: telephone 0300 303 8268 or email apha.cymruwales@apha.gov.uk Scotland: contact your local Field Services Office - prénotification par l'importateur britannique dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN pour les ABP de catégorie 1 et 2, FVO, graisses animales dérivées de matériels de catégorie 1 et 2, PAT (catégorie 3) - ABP accompagnés par les documents commerciaux (DOCOM) où figurera l'UNN Contrôles SPS prévus au Royaume-Uni pendant la période transitoire: - contrôles documentaires réalisés lors des contrôles annuels ou ponctuels des établissements britanniques importateurs d'ABP	pas de changement (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021)	- prénotification par l'importateur britannique dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN (vérification en amont par l'importateur britannique du code NC (Rég 2019/2007) pour s'assurer si la marchandise doit obligatoirement passer par un PCF) - certificat sanitaire où figurera l'UNN - passage par un PCF, pour contrôles documentaire, identité et physique https://www.gov.uk/government/publications/uk-border-control-posts-animal-and-animal-product-imports

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE (HORS ABP)



1er janvier 2021	1er avril 2021	1er juillet 2021
UNIQUEMENT pour les DAOA sujets à des MESURES de SAUVEGARDE liste maladies animales ou autres sujets pouvant avoir un impact sur les exports vers le RU : https://www.gov.uk/guidance/imports-and-exports-of-animals-and-animal-products-topical-issues • prénotification par l'importateur dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN • certificat sanitaire où figurera l'UNN • contrôles SPS prévus au Royaume-Uni pendant la période transitoire: - contrôles documentaires - contrôles d'identité et physique réalisés à destination sur base d'une analyse de risque	* pas de changement pour les DAOA soumises à des mesures de sauvegarde (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021) * pour tous les autres DAOA et produits composites: • prénotification par l'importateur dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN • certificat sanitaire où figurera l'UNN • contrôles documentaires réalisés par les autorités britanniques Contrôles SPS prévus au Royaume-Uni pendant la période transitoire: • contrôles documentaires	* pour les DAOA soumises à des mesures de sauvegarde • prénotification par l'importateur britannique dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN (vérification en amont par l'importateur du code NC (Rég 2019/2007) pour vérifier si la marchandise doit obligatoirement passer par un PCF) • certificat sanitaire où figurera l'UNN • passage par un PCF, pour contrôles documentaire, identité et physique https://www.gov.uk/government/publications/uk-border-control-posts-animal-and-animal-product-imports * pour tous les autres DAOA et produits composites: • prénotification par l'importateur britannique dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN (vérification en amont par l'importateur du code NC (Rég 2019/2007) pour vérifier si la marchandise doit obligatoirement passer par un PCF) • certificat sanitaire où figurera l'UNN • passage par un PCF, pour contrôles documentaire, identité et physique https://www.gov.uk/government/publications/uk-border-control-posts-animal-and-animal-product-imports

ANIMAUX VIVANTS ET PRODUITS GERMINAUX



1er janvier 2021	1er avril 2021	1er juillet 2021
- prénotification par l'importateur britannique dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN (au minimum 1 jour ouvré avant l'heure d'arrivée au point d'entrée) - certificat sanitaire où figurera l'UNN Contrôles SPS prévus au Royaume-Uni durant la période transitoire: - contrôles documentaires - contrôles d'identité et physique réalisés à destination sur base d'une analyse de risque NB: les animaux doivent rester au point de destination finale mentionné dans le certificat au moins 48h afin de faciliter les contrôles à destination. Points d'attention complémentaires: - respect exigences CITES le cas échéant - agrément du véhicule, certificat de compétence, autorisation du chauffeur, le cas échéant, en fonction de l'espèce animale transportée	pas de changement (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021)	- prénotification par l'importateur dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN (au minimum 1 jour ouvré avant l'heure d'arrivée au point d'entrée) - certificat sanitaire où figurera l'UNN - passage par un PCF, pour contrôles documentaire, identité et physique Points d'attention complémentaires: - respect exigences CITES le cas échéant - agrément du véhicule, certificat de compétence, autorisation du chauffeur, le cas échéant, en fonction de l'espèce animale transportée

ANIMAUX AQUATIQUES VIVANTS POUR L'AQUACULTURE ET L'ORNEMENT (PAS POUR LA CONSOMMATION HUMAINE DIRECTE)



1er janvier 2021	1er avril 2021	1er juillet 2021
• prénotification par l'importateur britannique dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN • certificat sanitaire où figurera l'UNN Contrôles SPS prévus au Royaume-Uni durant la période transitoire: • contrôles documentaires • contrôles d'identité et physique réalisés à destination sur base d'une analyse de risque Points d'attention complémentaires: • respect exigences CITES le cas échéant • agrément du véhicule, certificat de compétence, autorisation du chauffeur, le cas échéant, en fonction de l'espèce animale transportée	pas de changement (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021)	• prénotification par l'importateur britannique dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN • certificat sanitaire où figurera l'UNN • passage par un PCF, pour contrôles documentaire, identité et physique Points d'attention complémentaires: • respect exigences CITES le cas échéant • agrément du véhicule, certificat de compétence, autorisation du chauffeur, le cas échéant, en fonction de l'espèce animale transportée



1er janvier 2021	1er avril 2021	1er juillet 2021
• prénotification par l'importateur britannique dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN (au minimum 1 jour ouvré avant l'heure d'arrivée au point d'entrée) • certificat sanitaire où figurera l'UNN Contrôles SPS prévus au Royaume-Uni durant la période transitoire: • contrôles documentaires • contrôles d'identité et physique réalisés à destination sur base d'une analyse de risque NB: les animaux doivent rester au point de destination finale mentionné dans le certificat au moins 48h afin de faciliter les contrôles à destination. Points d'attention complémentaires: • Certificat de compétence (délivré par le DEFRA) • Certificat pour l'agrément du véhicule (délivré par le DEFRA) • Autorisation pour le transporteur (délivré par l'APHA) • carnet de route à soumettre éventuellement à l'APHA Exigences supplémentaires pour les équidés à risque non définies à ce stade: • demande analyses de laboratoire • période d'isolement	pas de changement (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021)	• prénotification par l'importateur britannique dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN • certificat sanitaire où figurera l'UNN • passage par un PCF, pour contrôles documentaire, identité et physique Points d'attention complémentaires: Certificat de compétence (délivré par le DEFRA) Certificat pour l'agrément du véhicule (délivré par le DEFRA) Autorisation pour le transporteur (délivré par l'APHA) carnet de route à soumettre éventuellement à l'APHA Exigences supplémentaires pour les équidés à risque non définies à ce stade: • demande analyses de laboratoire • période d'isolement

CARNIVORES DOMESTIQUES (CHIEN, CHAT, FURET) MOUVEMENTS NON COMMERCIAUX (5 ANIMAUX MAX)



1er janvier 2021	1er avril 2021	1er juillet 2021
PAS DE CHANGEMENT IMMEDIAT prévu par les autorités sanitaires au Royaume-Uni 1. l'animal est identifié (puce électronique). 2. l'animal possède un passeport pour animaux de compagnie ou dispose d'un certificat vétérinaire officiel d'un pays tiers. 3. l'animal est valablement vacciné contre la rage (animal âgé de 12 semaines minimum pour pouvoir être vacciné lors du premier vaccin contre la rage ; la protection du vaccin et sa validité sont obtenues après au moins un délai de 21 jours). N.B.: un test sanguin (titrage des anticorps anti-rabiques) sera également nécessaire si l'animal provient d'un "pays non répertorié" pour le Royaume-Uni. L'animal peut être mis en quarantaine pour une durée maximale de 4 mois, à la charge exclusive du détenteur, si les exigences énoncées ci-dessus ne sont pas respectées. Points d'attention complémentaires: A destination de l'Irlande et du Royaume-Uni, le chien doit : • être âgé d'au moins 3 mois; • avoir reçu, entre 24 et 120h avant l'arrivée, un traitement contre les vers parasites (Echinococcus) consigné sur le passeport par le vétérinaire qui l'a administré. Par ailleurs, l'entrée d'un chien sur le territoire par bateau privé est interdite au Royaume-Uni. Tout changement relatif aux exigences sanitaires britanniques seront communiquées sur le lien suivant: https://www.gov.uk/bring-pet-to-uk	pas de changement prévus à ce stade (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021)	pas de changement prévus à ce stade (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021)



1er janvier 2021	1er avril 2021	1er juillet 2021
pas de contrôle supplémentaire pour les médicaments déjà autorisés au Royaume-Uni liste accessible: https://www.gov.uk/check-animal-medicine-licensed et ne contenant pas de "controlled drugs" (une licence des autorités du Royaume-Uni est obligatoire si présence de "controlled drugs") liste des médicaments contrôlés : https://www.gov.uk/government/publications/controlled-drugs-list-2/list-of-most-commonly-encountered-drugs-currently-controlled-under-the-misuse-of-drugs-legislation	pas de changement (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021)	pas de changement (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021)

VÉGÉTAUX ET PRODUITS VÉGÉTAUX



1er janvier 2021	1er avril 2021	1er juillet 2021
pour les végétaux et produits végétaux dits de "haute priorité"* : - prénotification par l'importateur britannique dans le système d'information ad'hoc en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN (délai variable selon le mode de transport utilisé : (au minimum 4h avant l'arrivée de la marchandise en cas de transport aérien et RoRo ; au moins 1 jour ouvré pour tout autre type de transport) - certificat phytosanitaire Contrôles SPS prévus au Royaume-Uni pendant la période transitoire: - contrôles documentaire, d'identité et physique au point d'entrée (PCF ou autres points d'inspection désignés par le Royaume-Uni) Point d'attention complémentaire: - respect exigences CITES le cas échéant *Végétaux et produits dits de "haute priorité" = tous les végétaux destinés à la plantation, pommes de terre de consommation, certaines semences et le bois, les machines agricoles ou forestières https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/923654/high-priority-plants-list.odt	* pas de changement pour les végétaux et produits végétaux dits de "haute priorité" (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021) * pour tous les végétaux et produits végétaux dits "réglementés"*: - prénotification par l'importateur britannique dans le système d'information ad'hoc en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN (délai variable selon le mode de transport utilisé : (au minimum 4h avant l'arrivée de la marchandise en cas de transport aérien et RoRo ; au moins 1 jour ouvré pour tout autre type de transport) - certificat phytosanitaire Contrôles SPS prévus au Royaume-Uni pendant la période transitoire: - contrôles documentaires - contrôles possibles d'identité et physique sur base d'une analyse de risque (PCF ou autres points d'inspection désigné par le Royaume-Uni ; en attente d'informations complémentaires) Point d'attention complémentaire: - respect exigences CITES le cas échéant **Végétaux et produits dits "réglementés" = tous les végétaux destinés à la plantation, légumes-racines et tubercules, certains fruits communs autres que les conserves de fruits par congélation, des fleurs coupées, des semences et céréales, les légumes à feuilles autres que les légumes conservés par congélation, les pommes de terre de certains pays, les machines ou véhicules qui ont été utilisés à des fins agricoles ou forestières	pour tous les végétaux et produits végétaux dits de haute priorité et réglementés : - prénotification par l'importateur britannique dans le système d'information ad'hoc en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN (délai variable selon le mode de transport utilisé : (au minimum 4h avant l'arrivée de la marchandise en cas de transport aérien et RoRo ; au moins 1 jour ouvré pour tout autre type de transport) - certificat phytosanitaire - passage par un PCF, pour contrôles documentaire, identité et physique (avec augmentation du taux de contrôles physiques par rapport au trimestre précédent) Point d'attention complémentaire: - respect exigences CITES le cas échéant

EMBALLAGES EN BOIS



1er janvier 2021	1er avril 2021	1er juillet 2021
https://www.gov.uk/wood-packaging-import-export Les règles concernent les emballages en bois massif : caisses d'emballage, boîtes et caisses, fûts et emballages similaires, palettes, caisses-palettes et rehausses de palettes, bois d'arrimage (bois libre utilisé pour protéger les marchandises et leur emballage). <i>N.B. : Ces règles ne s'appliquent pas aux bois transformés comme le contreplaqué, le bois brut de moins de 6 mm d'épaisseur, le carton ou d'autres matériaux.</i> Les emballages en bois doivent respecter la norme NIMP15. Cependant, des normes moins strictes sont possibles pour les exports vers le Royaume-Uni en provenance de l'UE (sauf Portugal). Dans ce cas, les emballages peuvent être sans écorce ou être munis d'un passeport phytosanitaire s'ils sont en bois de conifères. S'il est séché au four, l'emballage en bois doit également porter la mention "KD". ATTENTION : Des contrôles pourront être effectués par les autorités britanniques. C'est pourquoi, il serait utile de préciser les exigences relatives aux emballages en bois massif dans votre contrat avec l'importateur britannique pour toute marchandise exportée afin de clarifier les responsabilités de chaque partie en cas de contrôles non conformes (frais supplémentaires de traitement des emballages en bois ou leur destruction voire le refoulement de la marchandise placée sur les emballages en bois). Si vous exportez en Irlande du Nord, veuillez consulter le lien suivant: https://www.daera-ni.gov.uk/publications/wood-packaging-material-import-requirements-northern-ireland	pas de changement (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021)	pas de changement (mêmes exigences qu'à partir du 1er janvier 2021)

PRODUITS DE LA PÊCHE ET MOLLUSQUES BIVALVES VIVANTS



1er janvier 2021	1er avril 2021	1er juillet 2021
* TOUS PRODUITS DE LA PÊCHE et MOLLUSQUES BIVALVES VIVANTS - certificat de capture (et autres documents IUU) sauf ceux explicitement exclus par l'annexe I du règlement 1005/2008 * PRODUITS DE LA PÊCHE ET MOLLUSQUES BIVALVES VIVANTS destinés à la consommation HUMAINE - certificat de capture (et autres documents IUU) sauf ceux explicitement exclus par l'annexe I du règlement 1005/2008 * POISSONS PÊCHE par des BATEAUX UE et débarquant dans des PORTS UK 4 heures minimum avant le débarquement de poissons frais (72h sinon) : notification aux autorités UK - débarquement dans un port désigné (NEAFC/INN) - formulaire de notification préalable - déclaration préalable de débarquement - certificat de capture (non nécessaires pour certaines espèces: poissons/mollusques d'élevage, poissons d'eau douce // les moules, les coques, les huîtres, les coquilles Saint-Jacques, les alevins ou larves) - les formulaires de contrôle au port NEAFC requis (PSC1 ou PSC2) - contrôles documentaires des certificats de capture réalisés par les autorités UK avant le débarquement suivi d'une autorisation ou non de débarquement - contrôles physiques possibles (cible IUU = 5%) - respect exigences CITES le cas échéant (esturgeons, caviar...)	* TOUS PRODUITS DE LA PÊCHE et MOLLUSQUES BIVALVES VIVANTS - pas de changement (même exigences qu'au 1er janvier 2021) * PRODUITS DE LA PÊCHE et MOLLUSQUES BIVALVES VIVANTS destinés à la consommation HUMAINE - prénotification par l'importateur dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN et - certificat de capture sauf ceux explicitement exclus par l'annexe I du règlement 1005/2008 - certificat sanitaire où figurera l'UNN - contrôles documentaires à distances réalisés par les autorités UK * POISSONS PÊCHE par des BATEAUX UE et débarquant dans des PORTS UK - pas de changement (même exigences qu'au 1er janvier 2021)	* TOUS PRODUITS DE LA PÊCHE et MOLLUSQUES BIVALVES VIVANTS - certificat de capture sauf ceux explicitement exclus par l'annexe I du règlement 1005/2008 - prénotification par l'importateur dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN (vérification en amont par l'importateur UK du code NC (Rég 2019/2007) pour vérifier si la marchandise doit obligatoirement passer par un PCF) - certificat sanitaire où figurera l'UNN - passage par un PCF, pour contrôle documentaire, identité et physique (https://www.gov.uk/government/publications/uk-border-control-posts-animal-and-animal-product-imports) * PRODUITS DE LA PÊCHE et MOLLUSQUES BIVALVES VIVANTS destinés à la consommation HUMAINE - prénotification par l'importateur dans IPAFFS en amont de l'envoi en vue d'obtenir l'UNN et - certificat de capture sauf ceux explicitement exclus par l'annexe I du règlement 1005/2008 - certificat sanitaire où figurera l'UNN - passage par un PCF, pour contrôle documentaire, identité et physique (https://www.gov.uk/government/publications/uk-border-control-posts-animal-and-animal-product-imports) * POISSONS PÊCHE par des BATEAUX UE et débarquant dans des PORTS UK - pas de changement (même exigences qu'au 1er janvier 2021)